

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HIPSHEIM



**Réunion du Conseil Municipal
Du 27 janvier 2025 à 19h00
Dans la salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, Maire.**

Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 21 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : 8/15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Michaël WEBER, Alexandre BOURRAT (arrivé au point n°4), Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Claude SCHULT

Absents excusés : Mesdames et Messieurs : Cécile GADENNE (pouvoir donné à Mme Anita PHILIPPI), Jérôme FRITSCH (pouvoir donné à M. Philippe ROME), Céline MANZAGGI, Isabelle MISME (pouvoir donné à M. Michaël WEBER), Karin MULLER, Marie-Reine PACLET (pouvoir donné à M. Claude SCHULT), Nanouschka WALTHER (pouvoir donné à M. Christian HORNECKER).

Secrétaire de la séance : Madame Anita PHILIPPI.

Ouverture de séance à 19h00.

Point n° 1 de l'ordre du jour : Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame Anita PHILIPPI est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024.

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre est approuvé à l'unanimité.

Point n° 3 : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D. 167-19,
Vu la demande du Trésorier,

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, papeteries, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies.
- Les fleurs, bouquets, paniers garnis, gerbes, gravures, prix, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements : mariages, naissances, décès, concours d'embellissement de la commune, récompenses sportives, culturelles, militaires, scolaires ou lors de réceptions officielles, départ à la retraite, mutation du personnel.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériels (chapiteaux, podium...).
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations.
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budgets communal.

Vote à main levée,

Adoption

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°4 : Ajout d'agrès à l'aire de jeux.

Arrivée de Monsieur Alexandre BOURRAT.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2025 d'agrandir l'aire de jeux et de le compléter par des agrès supplémentaires à destination des plus petits à savoir une balançoire type « Nid d'oiseau », des jeux sur ressort et une maisonnette. Il présente le devis reçu de l'entreprise VIVAPARC pour un montant global (fourniture et main d'œuvre) de 6 968,40€ HT.

Monsieur le Maire propose ensuite de demander une subvention au titre de la DETR 2025 à la Préfecture du Bas-Rhin. Il propose un plan de financement comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Fourniture d'agrès pour aire de jeux	4 371,20€	Subvention DETR	3 484,20€
Main d'œuvre	2 597,20€	Autofinancement	3 484,20€
TOTAL	6 968,40€ HT	TOTAL	6 968,40€ HT

Le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT le souhait de compléter l'aire de jeux par de nouveaux agrès ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'adopter** le projet d'ajout d'agrès à l'aire de jeux,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à demander une subvention à la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la DETR 2025,
- **D'adopter** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer l'ensemble des documents y afférents.

La dépense sera imputée sur le compte 2128 du budget primitif 2025.

Vote à main levée

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°5 : Demande de subvention de l'amicale des Maires du Canton d'Erstein.

Monsieur le Maire expose que l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein a pour mission de favoriser la convivialité et l'animation des collectivités. Les ressources financières de l'amicale sont constituées des cotisations des maires du canton et des subventions que peuvent lui accorder les collectivités territoriales.

Cette subvention se lève à 0,10 euros par habitant soit 100€ par an pour Hipsheim.

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen de la demande de cotisation présentée par Monsieur le Maire pour le compte de l'amicale des maires du canton d'Erstein pour une subvention 2025 de 100€,

Considérant que les activités conduites par cette association sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal ;

Après avoir délibéré ;

Décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 100€ à l'amicale des maires du canton d'Erstein pour l'année 2025.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Cette subvention sera imputée sur le compte 65748.

Vote à main levée

Adoption

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°6 : Demande de révision du prix du lot de chasse.

Vu la délibération du 30 octobre 2023 approuvant la convention gré à gré avec l'association de chasse « la Wollmatt » pour la période 2024-2032.

Vu le courrier de l'association de chasse « la Wollmatt » en date du 16/01/2025 demandant à la municipalité une diminution de 1000€ de leur loyer en raison des conditions de chasse défavorable de ces dernières années à savoir : agressions verbales anti-chasse, non-respect des battues de chasse par les promeneurs, dégradation des miradors.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal ;

Décide :

- a) De procéder, à titre exceptionnel, à une diminution du loyer de chasse de 1000€ pour l'association « la Wollmatt » pour l'année 2025.**
- b) De réaliser un titre de perception de 4000€ correspondant au loyer de chasse pour l'année 2025.**

Vote à main levée

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°7 : Programme des travaux 2025 de l'Office National des Forêts.

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN présente l'état prévisionnel des coupes pour la saison 2025 qui se ventile ainsi :

- Coupe de bois d'œuvre et de bois de chauffage pour une recette estimative de 5 508€ TTC.
- Les dépenses d'abattage et de façonnage pour 3 301,2€ TTC.
- Les dépenses de débardage et de cablage pour 1 044€ TTC.
- Les honoraires, l'assistance à la gestion de la main d'œuvre pour 1 680€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER le programme de travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes pour 2025 ;

D'INSCRIRE ces montants au budget 2025 ;

D'AUTORISER le Maire ou son adjoint délégué, à les signer et à les approuver par voie de conventions ou de devis.

Adoption

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°8 : Urbanisme.

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN présente les dossiers d'urbanisme instruits depuis la dernière séance.

NUMERO DOSSIER	NOM	ADRESSE du terrain	NATURE DE LA DEMANDE	DECISION	DATE
DP 067 200 24 R0037	DODON Leontina	11B rue Saint Ludan	Ravalement de façades, remplacement de menuiseries, pose de fenêtres de toit et d'une pompe à chaleur	FAVORABLE	14/01/2025
DP 067 200 24 R0038	GNS ENERGIE	1 rue du Noyer	Pose de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE	20/12/2024
DP 067 200 24 R0040	WAGNER Philippe	5 rue du Château d'eau	Edification d'une clôture	FAVORABLE	14/01/2025
PC 067 200 24 R0005	SCHOTT Joséphine	2 rue du Fossé	Rénovation globale d'une maison d'habitation	FAVORABLE	14/01/2025
PC 067 200 24 R0006	IMBERT Christophe	13 rue du Noyer	Construction d'une maison d'habitation avec piscine	FAVORABLE	21/11/2024

Point n°12 : Divers.

- La ferme Goettelmann de Meistratzheim a demandé l'autorisation de venir s'installer sur la commune avec son commerce ambulante. Le conseil municipal y est favorable. Une réponse en ce sens va lui être donnée. Il restera à définir un jour pour sa venue.

- Monsieur le Maire lit un courrier du Tribunal d'Instance d'Illkirch-Graffenstaden qui lance un appel aux bénévoles pour devenir conciliateur de justice auprès du tribunal.

- Monsieur Christophe ISSENHART, vice-président de l'association foncière de Hipsheim fait un retour aux conseillers de la dernière réunion du Bureau. Le projet de longue date de l'association foncière est de refaire le chemin agricole qui mène de la rue de la Scheer à l'église Saint Ludan. C'est un gros projet, onéreux s'il est refait sur toute la longueur. De plus, les engins agricoles seraient amenés à revenir à contre sens rue du Relais Postal ce qui s'avère dangereux. Une modification du projet est en discussion.

- Le recensement de la population avance bien. Au 27 janvier, 65% de la population avait répondu au questionnaire par internet. Une matinée de permanence sera organisée le 31 janvier pour aider les personnes qui rencontrent des difficultés à remplir le questionnaire.

- Le prochain P'tit Hipsemer paraîtra courant avril. Les articles sont attendus pour le 2 mars.

- La fête de musique aura lieu le vendredi 20 juin.

- Les travaux du SDEA pour l'installation de la conduite d'eau reliant le château d'eau au puit de captage d'Ichtratzheim, ont repris. Ils seront terminés dans 3 semaines.

- Le camion ambulante qui fait des tartes flambées le mercredi soir vient avec un groupe électrogène alors que l'électricité est prévue dans la redevance d'occupation du domaine public. Monsieur Michaël WEBER ira le voir pour lui dire de se brancher directement à la salle de motricité et une prise extérieure va être mise en place.

- La journée de travail pour le nettoyage de la mare est décalée au 1^{er} février.

- La journée « Osterputz » aura lieu le samedi 29 mars.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un frêne, issu d'une parcelle privée, manque de tomber sur les propriétés de la rue de l'abbé Winterer. Un arrêté de mise en péril imminent va être pris pour obliger les propriétaires à prendre les mesures nécessaires et couper l'arbre.

- La marche aux flambeaux organisée par l'association des 800 ans de la mort de Saint Ludan est reportée à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Hipsheim, le 27 janvier 2025

Philippe ROME	Cécile GADENNE EXCUSEE	Jean-Paul HEILBRONN	Anita PHILIPPI	Michaël WEBER
Isabelle MISME EXCUSEE	Christian HORNECKER	Marie-Reine PACLET EXCUSEE	Karin MULLER EXCUSEE	Christophe ISSENHART
Jérôme FRITSCH EXCUSE	Céline MANZAGGI EXCUSEE	Claude SCHULT	Nanoushka WALTHER EXCUSEE	Alexandre BOURRAT